

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2020

Le 25 mai 2020 à 18 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Alain Fournier de l'Espace Culturel, sous la présidence de M. Christian DUTERTRE, Maire.

NOM	PRENOM	Présence	NOM	PRENOM	Présence
DUTERTRE	Christian	P	DERISSON	Jacqueline	Procuration à R. FOURNIER
POLLE	Emmanuelle	P	MAZUIR	Brigitte	P
FOURNIER	Roger	Secrétaire de séance	FANFANI	Fabienne	P
LEBRET	Paulette	Procuration à S. SAVARY	MONCUIT	Stéphanie	Procuration à M. le Maire
LECLERC	Olivier	Procuration à E. POLLE	SCHMITTER	Anne	Procuration à H. GUILLOTTE
LERENDU	Michel	P	AVENEL	Max	Absent excusé
PFEIFFER	Michel	P	LEMESLE	Jean	P
SAVARY	Serge	P	VLEMINCKX	Sylvie	P
JOIGNE	Marcel	A	BESSIN	Pierrette	P
MAUGER	Bernard	P	LAPLACE- DOLONDE	Arlette	P
LEFORESTIER	Chantal	Procuration à M. LERENDU	GUILLOTTE	Hubert	P
COCHEPAIN	Martine	A			

N° 1 - DEROULEMENT DE LA SEANCE

Compte-tenu des recommandations sanitaires liées à l'épidémie du COVID 19, M. le Maire propose que la séance de Conseil Municipal se déroule à huis clos, conformément à l'article L. 2121-18 du CGCT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE que la séance du Conseil Municipal aura exceptionnellement lieu à huis clos.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2020

Aucune observation des conseillers municipaux, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

N° 2 - BUDGETS PRIMITIFS 2020

M. LERENDU présente les budgets prévisionnels 2020 .

BUDGET PRINCIPAL

Le Budget Principal s'équilibre en fonctionnement à 3 513 540, 56 €, et à 7 988 533, 00 € en investissement.

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2020

Commentaires de M. LERENDU :

« Comme nous le savons, l'épidémie aura des conséquences économiques et financières désastreuses notamment pour les commerçants, artisans, entreprises, TPE et bien d'autres. Pour les collectivités, une diminution des recettes sera également très sensible et pourra affecter les investissements. Pour ce qui nous concerne, nos recettes seront amputées de l'ordre de 300 000 € à 350 000 € (Casino, droits de place, redevance occupation domaine public les terrasses, les droits de mutation...)

Comme je vous l'avais précisé lors du CA 2019 la situation de nos finances nous permet de financer les restes à réaliser de tous les travaux programmés en 2019 en cours ou à commencer et ce pour un montant de **4 925 948 €**. Après déduction de cette somme, un excédent cumulé de **1 804 600 €** est à reporter au budget 2020 notamment pour financer la dernière tranche de la RD 44 : **800 000 €**, le solde des travaux de la Mairie : **300 000 €**, le bâtiment SNSM : **140 000 €**, divers travaux de voirie : **400 000 €**, et divers travaux pour l'équilibre du budget. Dans la mesure où nous sommes en mesure de réaliser tous ces importants travaux et surtout de les financer, nous participerons à notre niveau à la reprise économique en aidant les entreprises concernées ».

BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Budget Assainissement s'équilibre en fonctionnement à **1 590 524,07 €**, et à **1 087 204,88 €** en investissement.

- M. SAVARY attire l'attention du Conseil Municipal sur les dossiers en attente (Diagnostic des réseaux eaux pluviales et eaux usée et réseau d'assainissement du GIE) qu'il convient de relancer.
- M. GUILLOTTE souhaiterait que ces dossiers soient relancés rapidement.

BUDGET CAMPINGS

Le Budget des Campings s'équilibre en fonctionnement à **228 875,00 €**, et à **158 610,49 €** en investissement.

- M. SAVARY précise qu'il est prévu de reprendre les allées, de changer la barrière d'entrée du Marais et d'installer un système à jetons pour les douches.
- M. MAUGER a demandé des devis pour ce système de jetons. Il pourra transmettre ses données à la prochaine équipe municipale.

BUDGET CAVEAUX

Le Budget Caveaux est en suréquilibre en fonctionnement (**50 000 €** en dépenses et **67 788 €** en recettes), il est en équilibre en investissement pour un montant de **25 000 €**.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ADOpte l'ensemble des budgets prévisionnels 2020.

N° 3 - LOYER LOCAL PHOTOGRAPHE

Dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire qui a contraint les commerces à fermer entre le 17 mars 2020 et le 11 mai 2020, M. le Maire propose de renoncer intégralement aux loyers des mois de mars et avril 2020 dûs par Mme Sophie VAYER, photographe Place du 28 juillet.

Aucune observation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte cette disposition.

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2020

N° 4 – OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LES TERRASSES

M. le Maire rappelle que par délibération du Conseil Municipal du 27 janvier 2020, il a été décidé de fixer ainsi les tarifs d'occupation du domaine public pour les terrasses :

- 27,33 € / m² pour l'occupation simple (terrasses et autres)
- 102,00 € / m² pour les installations fixes (vérandas des bars et restaurants).

Compte-tenu de l'état d'urgence qui a contraint les commerces à fermer depuis le 17 mars 2020, il est proposé au Conseil Municipal de différer la signature des conventions et de prévoir le principe d'une réduction de tarifs, qui sera évaluée en fonction de la date de réouverture des bars et restaurants.

M. le Maire précise que les droits de place du marché n'ont pas fait l'objet d'encaissements depuis le début de la crise sanitaire.

M. le Maire donne lecture d'un courrier du Président des Commerçants qui demande l'annulation de la redevance pour les terrasses des bars et restaurants.

- M. GUILLOTTE propose de proratiser la redevance pour les terrasses couvertes, en cohérence avec la décision prise pour le loyer du local commercial et en fonction de la date de réouverture.
- Mme MAZUIR propose que la proratisation soit accordée sur l'ensemble des conventions, par souci d'égalité entre les commerçants.
- Mme LAPLACE-DOLONDE est favorable à l'annulation de la redevance pour l'occupation simple et la proratisation pour les vérandas. Elle n'est pas favorable à l'extension des terrasses.
- M. LEMESLE propose l'annulation de la redevance des terrasses et la proratisation de la redevance des vérandas. Il est favorable aux extensions, en fonction des possibilités.
- M. SAVARY est contre l'extension des terrasses.
- M. LERENDU propose de réduire de 50 % l'ensemble des tarifs.
- M. LEMESLE demande si la structure de location de cycles installée Boulevard Lebel-Jehenne bénéficie d'un emplacement à l'année.
- M. le Maire confirme que la convention est annuelle.
- Mme BESSIN demande si le bar Les Paillottes a déposé une demande d'autorisation pour la modification de sa terrasse, annoncée sur les réseaux sociaux.
- M. le Maire n'en a pas connaissance mais il semble qu'aucuns travaux n'aient été engagés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par :

17 voix POUR
1 CONTRE (Mme VLEMINCKX)
2 ABSTENTIONS (Mme FANFANI, Mme BESSIN)

ACCEPTE le principe de réduction de 50 % des tarifs d'occupation du domaine public, soit :

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2020

13,66 € / m² pour l'occupation simple (terrasses et étals)

51,00 € / m² pour les installations fixes (vérandas des bars et restaurants).

PRECISE que ce principe sera validé ultérieurement, en fonction de la date de réouverture des bars et restaurants.

N° 5 – TARIFS DES CAMPINGS

M. LERENDU rappelle que par délibération du 9 mars 2020, le Conseil Municipal a fixé les tarifs 2020 des campings municipaux.

La redevance des mobil homes a été fixée à :

- 1 870 € / an pour les emplacements alimentés en 5 A
- 2 070 € / an pour les emplacements alimentés en 10 A

pour une période allant du 1^{er} avril au 31 octobre.

Le camping n'ayant pu ouvrir le 1^{er} avril 2020, les propriétaires n'ont pas pu avoir accès à leur mobil-home.

Il est donc proposé de prévoir un tarif exceptionnel pour 2020, tenant compte de cette situation, et de fixer :

- à 1 400 € pour les emplacements alimentés en 5 A
- à 1 600 € pour les emplacements alimentés en 10 A

Par ailleurs, dans l'hypothèse où les sanitaires ne puissent être réouverts, il pourrait être envisagé de pouvoir accueillir les campings cars bénéficiant d'une autonomie.

Il est donc proposé de fixer un tarif correspondant à cette prestation :

- Forfait camping-car + électricité – 2 personnes 10 € la nuit
Sans accès aux sanitaires.
- M. MAUGER souligne que le tarif n'est pas cohérent avec le tarif de l'aire de camping-cars, pour une prestation identique.
- M. LEMESLE demande si on a connaissance des modalités de fonctionnement des campings pour l'été.
- M. le Maire indique que les campings ne sont pas réouverts. Toutefois, les propriétaires des mobil-homes ont été autorisés à y résider, sans que les sanitaires soient accessibles.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ADOpte cette proposition.

N° 6 – TRAVAUX EGLISE - VITRAUX

M. SAVARY explique que la restauration de 10 vitraux était prévue dans la tranche 2 des travaux de l'église.

Après consultation des entreprises spécialisées, il est proposé au Conseil Municipal de retenir l'entreprise BOURGET pour un montant de 23 697,36 € HT, y compris les options, sauf celle concernant la protection du vitrail¹² (protégé par le baptistère) à 1547,35 € HT. Le montant retenu s'élève donc à **22 150,01 € HT.**

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2020

A ce montant il conviendra d'ajouter des travaux supplémentaires de maçonnerie pour un montant de **7 055.98 € HT.**

M. SAVARY informe le Conseil Municipal qu'il a pris contact avec le Conseil Départemental pour obtenir une subvention, qui pourrait être allouée à hauteur de 25 %, au titre de la sauvegarde des objets d'art.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ACCEPTE cette proposition,
- AUTORISE M. le Maire à signer les marchés correspondants.

N° 7 – RD 44 - DEMOLITION DES POINTS CARDINAUX

Dans le cadre de la 2^{ème} tranche de travaux de la RD 44, le Conseil Municipal a validé le principe de la démolition du bâtiment des Points Cardinaux.

Une consultation des entreprises a été organisée. Il est proposé au Conseil Municipal de retenir l'entreprise la mieux disante après analyse des offres.

Mme POLLE explique que la Commission d'Urbanisme s'est réunie le 20 mai 2020 et a étudié l'ensemble des offres et le rapport d'analyses. Le coût prévisionnel a été évalué à 160 000 € TTC pour les deux lots (désamiantage et démolition).

Il est proposé de retenir les entreprises suivantes :

Lot 1 – Désamiantage	SARL SOLERTIA ENVIRONNEMENT	22 860 €
Lot 2 – Démolition	ETP OLIVE	58 200 €

- M. SAVARY dit qu'il avait été évoqué le souhait de récupérer certaines pierres de la façade.
- Mme POLLE explique que cette préconisation ne pouvait être intégrée à la consultation, ce qui compliquait trop le chiffrage de la prestation.
- M. GUILLOTTE a entendu dire que les murets prévus sur le petit parking ne sont pas prévus en pierre locale. Il en est très surpris. Il souhaite que les murets soient en pierre de Camberton et de Montmartin. Il souhaite que les pierres du bâtiment démoli soient récupérées.
- Mme POLLE indique qu'il est prévu de demander à l'entreprise s'il est possible de récupérer les pierres.
- Mme LAPLACE-DOLONDE précise que 6 candidats ont déposé une offre de désamiantage et que les prix allaient de **22 860 € à 137 060 €**. 8 candidats ont déposé une offre de démolition, les prix allaient de **58 200 € à 249 291 €**.
- M. le Maire précise que le planning des travaux n'est pas définitif mais que la démolition se fera après la saison.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer les marchés suivants :

Lot 1 – Désamiantage	SARL SOLERTIA ENVIRONNEMENT pour un montant de 22 860 € TTC
Lot 2 – Démolition	ETP OLIVE pour un montant de 58 200 € TTC.

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2020

N° 8 - TRAVAUX

Afin de favoriser la reprise de l'activité économique et en particulier en faveur des artisans et entreprises locales, M. le Maire propose au Conseil Municipal de donner l'autorisation de procéder à des travaux dans le périmètre ordinairement interdit, pendant les mois de juillet et août 2020.

Il précise que les artisans seront invités à être vigilants sur les horaires et à ne pas engager de travaux trop bruyants.

- Mme BESSIN suggère d'imposer des horaires
- M. LEMESLE propose de se référer à l'arrêté préfectoral relatif aux travaux des particuliers :
8 H 30 – 12 H 00 14 H 30 – 19 H 30
- Mme LAPLACE-DOLONDE propose de limiter les horaires de 08 H 30 à 18 H 00.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- AUTORISE les entreprises à réaliser des travaux dans la zone précédemment interdite, pendant les mois de Juillet et Août 2020,
- PRECISE que les travaux bruyants seront autorisés entre 08 H 30 ET 18 H 00.

N° 9 - AFFAIRES FONCIERES – BIEN CHALLE

Vente d'un appartement

M. le Maire propose au Conseil Municipal, d'autoriser la vente d'un bien faisant partie de la donation CHALLE, à savoir :

Lot 1173 (parking)
Lot 1212 (appartement)
Lot 1295 (cave)

de l'immeuble situé à Nice (06000), 25 Avenue Joseph Giordan, cadastré Section NT 223, 224 et 234, moyennant le prix de 290 000 Euros, en ce compris les frais de négociation de l'agence Joseph Garnier Immobilier à Nice et A.M.I P. à Paris, d'un montant global de 15 000 €, dûs par le vendeur, soit un prix net vendeur de 275 000 €.

Le bien a été estimé par le service des domaines à 198 000 €.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à signer l'acte de vente et toutes pièces s'y rapportant.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ADOPTE cette proposition
- AUTORISE M. le Maire à signer l'acte correspondant et toutes pièces s'y rapportant.

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2020

N° 10 - CASINO – RENOUELEMENT DES JEUX

L'arrêté d'autorisation des jeux du Casino de Coutainville arrive à expiration le 31 décembre 2020.

Conformément à l'article 7 de l'arrêté du 14 mai 2007 modifié, réglementant les jeux, il convient de déposer un dossier de renouvellement de cette autorisation.

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'émettre un avis sur ce renouvellement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

EMET un avis favorable au renouvellement de l'autorisation des jeux du Casino de Coutainville.

QUESTIONS DIVERSES

- Mme LAPLACE-DOLONDE suggère qu'on mette sur le panneau lumineux une information sur la fragilité des dunes et sur l'interdiction de monter sur la dune et d'y jouer.
- M. PFEIFFER rappelle que de nombreuses affiches ont été posées sans que cela empêche la circulation des piétons à travers la dune protégée par des ganivelles. Il explique que le GR côtier ayant disparu, il convient d'organiser un nouveau cheminement des promeneurs.
Concernant la signalétique, il prévoit d'augmenter le nombre de panneaux et de renforcer la protection par des ganivelles, qui sont démolies volontairement par des individus mal intentionnés.
Une négociation avec la DDTM est en cours pour une protection de la dune par des fascines.
- Mme MAZUIR suggère de prévoir une protection plus dissuasive.
- Mme LAPLACE-DOLONDE propose de faire des arrêtés d'interdiction et de prendre des mesures pour les faire respecter.

Réception de la télévision

- Mme LAPLACE-DOLONDE fait remarquer que la TNT ne fonctionne toujours pas, en particulier pour les chaînes publiques.
- M. le Maire confirme que toute la zone du littoral coutançais est concernée par ce dysfonctionnement, et qu'aucune solution n'est actuellement trouvée.

Surveillance de la plage

- Mme LAPLACE-DOLONDE a lu dans la presse que la commune avait embauché des agents de surveillance pour la plage. Elle s'étonne que les conseillers municipaux n'en aient pas été informés.
- M. le Maire rappelle que l'autorisation d'ouverture de la plage a été décidée dans l'urgence, avec une contrainte de surveillance.
Cette surveillance a été assurée par des bénévoles et des agents communaux, mais la tâche était insurmontable pendant le week-end prolongé de l'Ascension. Il a donc pris la décision de faire intervenir une société de gardiennage, avec des agents de sécurité.
- Mme LAPLACE-DOLONDE regrette de ne pas en avoir été informée.

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2020

Garage SNSM

M. SAVARY informe qu'une réunion est prévue le 26 mai 2020 pour confirmer le projet d'extension.

Travaux

M. SAVARY informe le Conseil Municipal que les travaux de voirie rue Eugène Fontaine n'ont pas pu être engagés. Ils sont reportés au mois de septembre 2020.

Les travaux de la Maison des Associations ont repris, mais les contraintes liées au Coronavirus ont modifié le planning.

En ce qui concerne le Foyer des Marettes, on est en attente d'une date de réunion de démarrage.

Les travaux de l'Eglise vont reprendre prochainement.

- M. GUILLOTTE insiste sur la nécessité de réaliser les travaux d'accotements rue Fernand Lechanteur, pour canaliser les écoulements d'eau.
- M. SAVARY précise que des devis sont en attente.

Divers

- M. MAUGER souhaite que soit précisé que la circulation des vélos électriques est interdite sur les promenoirs.
- Mme VLEMINCKX demande à quelle date la mairie sera réouverte au public.
- M. le Maire précise que le public peut être reçu sur rendez-vous.
- M. FOURNIER demande quand le cimetière pourra être réouvert le samedi aux véhicules.
- M. le Maire indique que pour l'instant il reste fermé aux véhicules.
- M. FOURNIER s'étonne que le stationnement au fond du marché ne soit pas autorisé.
- M. le Maire indique qu'il y a une obligation de réguler les entrées des piétons et que cela serait impossible en laissant les véhicules entrer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 20.

Le Secrétaire de Séance,
R. FOURNIER



Pour extrait conforme, le 28 mai 2020

Le Maire,
C. DUTERTRE

